

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL329

présenté par

M. Chassaing, M. Peu, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, après le mot :

« financières »

insérer les mots :

« , sociales, culturelles et organisationnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement proposent de compléter l'information des communes et des EPCI sur les incidences de modifications de périmètres d'un EPCI (retrait, scission, extension...) en incluant dans le document de présentation du projet les incidences sociales, culturelles et organisationnelles d'une telle opération, alors que le dispositif actuel se limite aux seules considérations financières.